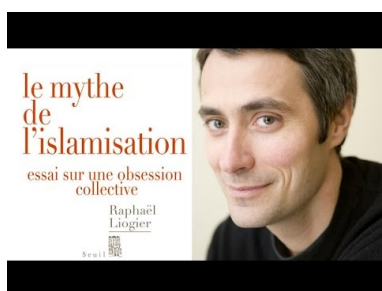


<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/mythe-de-l-islamisation-et-lois-d>



Mythe de l'islamisation et lois d'exceptions

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : mercredi 11 février 2015

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits réservés

Les attentats du 7 janvier sont un crime organisé par des Français sur le sol français. C'est par conséquent en grande partie un problème français

Inviter donc les « Musulmans » à se désolidariser de ces actes , c'est déjà présupposer une solidarité. Et c'est surtout faire preuve d'une grande malhonnêteté car cette injonction et formulée par les mêmes qui demandent aux Musulmans de faire taire toutes les formes visibles de leurs appartenances et les accusent de communautarisme.

Du mythe de l'islamisation aux lois d'exception

Cette injonction paradoxale doit nous inviter à prendre conscience de l'incroyable violence des mots, des mots officiels, qui catégorisent, réduisent et séparent. Des mots d'autant plus dangereux qu'ils s'imposent comme des propositions de visions du monde. Une manière de le diviser et de le hiérarchiser.

Depuis le 7 janvier, les actes islamophobes se sont multipliés de façon inquiétante. Ce n'est pas le fait du hasard. Depuis des années en effet la parole raciste dirigée contre l'Islam et les Musulmans s'est libérée dans les médias grands publics. Dernièrement, les théories tel « le grand remplacement » ou la « re-migration » ont même droit de citer. Sans compter le débat récurrent sur la déchéance de la nationalité française, qui est déjà pourtant inscrite dans la législation pour des crimes portant atteinte à la sécurité nationale.

Le national-populisme de l'entre-deux guerre, l'antisémitisme de l'Action Française et des Maurassiens, seraient-ils de retour ? Mais cette fois dirigés contre les Musulmans désignés collectivement comme « ennemis intérieurs » ?

Souvenons-nous : le régime de Vichy avait rencontré une adhésion fulgurante dans la société française, gangrenée par le discours antisémite et la banalisation des actes contre les Juifs sur fond de crise économique !

Aujourd'hui, les exemples ne manquent pas pour illustrer cette islamophobie rampante, cette nouvelle « peste brune » qui, si nous n'y prenons garde, finira par saper les fondements de la société française. Même si les manifestations du 11 janvier dernier ont démontré la capacité de la société française à réagir avec toute sa diversité , il ne faut pas oublier que dans cet unanimisme de façade les partisans du « choc des civilisations » demeurent embusqués pour mettre de l'huile sur le feu et pousser les législateurs à adopter des lois liberticides, voire même un « Patriot act » à la française, au nom de la sécurité de la population face à une menace terroriste présentée comme nouvelle.

« La France a connu à plusieurs reprises, au cours de ce siècle, ces paniques, provoquées par certains attentats, savamment exploitées par la réaction et qui ont toujours fait payer à la liberté les frais d'une sécurité menteuse. », écrivait Francis de Pressensé.

La « sécurité » doit-elle justifier des mesures d'exception portant atteinte aux libertés ?

Le ministre de la Justice Christiane Taubira a émis une circulaire, le 12 janvier, où elle rappelle aux procureurs que « les propos ou agissements répréhensibles (...) doivent être combattus et poursuivis avec la plus grande rigueur » Le ministère de la Justice recensait, le 21 janvier dernier, 117 procédures pour « apologie du terrorisme » et « provocation à la haine raciale », depuis l'attaque contre Charlie Hebdo. Devant cette avalanche de poursuites, souvent conclues par de lourdes peines, les défenseurs des droits humains sont montés au créneau.

La première mise en garde est venue d'Amnesty International. « Le risque est grand que ces arrestations violent la liberté d'expression », estimait l'association le 16 janvier dernier selon l'ONG, les cas récemment signalés en France ne remplissent pas toujours les conditions nécessaires à des poursuites judiciaires « La liberté d'expression ne doit pas être réservée à certains.

L'heure n'est pas à l'ouverture de procédures inspirées par des réactions à chaud, mais bien plutôt à la mise en place de mesures réfléchies qui protègent des vies et respectent les droits de tous », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale de l'ONG. Il considère que la définition de « l'apologie du terrorisme » reste vague, ce qui ouvre la porte à des abus, et évoque un « test décisif » pour les autorités françaises, « dans leur volonté de faire respecter les mêmes droits pour tous ».

CRI Marseille « la Coordination contre le racisme et l'islamophobie » ,vous invite a débattre avec :

- Raphaël Liogier sociologue, philosophe et Professeur des universités à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence pour présenter son ouvrage « Le mythe de l'islamisation, essai sur une obsession collective ».
- Rouaiguia Mounji porte parole de CRI Marseille « la Coordination contre le racisme et l'islamophobie »

Contact : 0755374832 CRI Marseille

Rendez-vous le 27/02/2015 à 18h30 à l'espace accueil étrangers 22 rue Mathieu Stilatti 13003 Marseille